



Cela certifie que MAAC a réautorisé **CLUB AIR MODELISTE [Club 278, Zone N]**

Pour faire fonctionner les catégories de modèles suivantes : **mRPAS intérieur, RPAS**

À l'emplacement suivant ou à partir de l'endroit suivant : **ÉCOLE SECONDAIRE LES ETCHEMINS – CHARNY, 3724 Av. des Églises**

Lévis (secteur Charny), QC (Site de vol intérieur) (46.720, - 71.268)

Cette autorisation est conditionnelle à tous les membres qui utilisent ce site en suivant le Code de sécurité, le club ou les règles de l'événement du MAAC applicables. Le MAAC fournit ce qui suit :

Ce site est approuvé pour le mRPAS intérieur et le RPAS.

Ce site se trouve dans l'espace aérien contrôlé de la zone de contrôle de classe C de l'aéroport international Jean-Lesage (CYQB).

AUCUNE activité de modélisation extérieure n'est permise.

Toute modification des règles ou procédures du club à la suite de laquelle cette autorisation a été délivrée doit être envoyée au MAAC.

Cette autorisation est valide jusqu'à ce que le CLUB AIR MODELISTE [Club 278, Zone N] ne renouvelle pas son adhésion au MAAC, se dissolve ou ne se conforme pas aux exigences ou aux demandes du MAAC.

Carl Layden

Président, MAAC

7 février 2024

Date :